

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1742

présenté par
Mme Berthelot, M. Letchimy, M. Tourtelier, M. Brottes
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers Gauche

ARTICLE 44

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« Lors de son bilan carbone annuel, l'État évaluera la contribution des collectivités territoriales. Ainsi des possibilités de valorisation du crédit carbone seront étudiées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de prendre en compte et de valoriser la contribution des collectivités ayant un bilan carbone positif dans l'inventaire national.